

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-09-27-03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., M. BENET M., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme POIS L., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), M. NOVICK C. (pouvoir à Mme WILK I.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. COUAILLET T.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Mme POIS L. a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : ENQUETE DE RECENSEMENT 2024

Considérant que la Commune de Saint Nicolas d'Aliermont doit organiser au titre de l'année 2024 les opérations de recensement,

Considérant qu'à ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs,

Considérant l'avis de la Commission des Finances et Ressources humaines en date du 25/09/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Aurélie Pesquet, agent contractuel communal, comme coordinatrice de l'enquête de recensement 2024,
- Fixe à neuf, le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité,
- Autorise Madame le Maire à recruter neuf agents recenseurs vacataires, du 8 janvier 2024 au 17 février 2024, à temps non complet, pour la durée du recensement, avec formation préalable,
- Fixe les taux de vacation attribuables aux agents recenseurs à un forfait de 1776 euros brut pour la durée de la mission,
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits budgétaires 2024 de la Commune (C/641 et 645)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 27/09/2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Laurine POIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230927-2023-09-27-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

